

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 43-2022

DECISION DU MAIRE

Signature de la proposition financière de SYNALCOM pour la maintenance du TPE (Terminal de Paiement Electronique) pour divers équipements allant du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2022,
Vu l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,
Vu l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
Vu la délibération du Conseil Municipal 18-2022 en date du 19 février 2022 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,

Considérant que la maintenance du TPE (Terminal de Paiement Electronique) est essentielle au bon fonctionnement de l'école de musique.

Considérant que la maintenance du TPE (Terminal de Paiement Electronique) est essentielle au bon fonctionnement du théâtre « L'éclat ».

Considérant que la maintenance du TPE (Terminal de Paiement Electronique) est essentielle au bon fonctionnement de l'accueil de la Mairie.

DECIDE de signer la proposition financière de la société SYNALCOM, Z.A de Courtaboeuf, 8, allée de Londres, 91140 VILLEJUST, d'un montant total de 1000 € HT, soit 1200 € TTC, pour la maintenance allant du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Fait à Pont-Audemer, le 28 février 2022

Le Maire



Alexis DARMOIS

